

Le mot du Maire

Voici la 20^{ème} édition de votre journal trimestriel. Depuis 2008, près de 330 articles sont parus avec parfois des sujets évoqués dans plusieurs numéros. Ce journal est né de notre souci permanent d'informer sur la vie communale comme en témoigne la multiplication de l'affichage, avec la pose d'un second panneau extérieur, l'émission d'une quarantaine de notes d'informations distribuées dans les boîtes aux lettres et la création du site internet ou figure en première page des communiqués régulièrement actualisés.

Je souhaite que cette nouvelle année 2013 soit placée sous le signe du civisme et du respect d'autrui. Régulièrement, sont signalés en mairie des actes d'incivilité produits par des personnes peu respectueuses de leur environnement. Ces actes touchent aussi bien les dégradations de biens publics ou privés, la vitesse excessive, le stationnement gênant, les comportements irrespectueux, les déjections canines, les aboiements ou les nuisances sonores... Concernant les problèmes de comportement routier des réflexions sont en cours avec les différents services départementaux. J'appelle chacun à faire preuve de plus de civisme et d'être plus ouvert au dialogue avec son voisinage. Afin de contribuer à vivre plus sereinement, respectons l'espace public.

BK

Jeunes

En novembre, durant les vacances de la Toussaint, l'association Familles rurales Acy-Serches a organisé deux après-midi pour les jeunes. Une dizaine d'entre eux ont pu participer aux activités consacrées au transfert d'image sur vêtements.

Une première étape consistait à créer ses propres motifs sur un ordinateur, puis à les imprimer. Au cours de la seconde étape, ces motifs étaient collés à chaud sur des tee-shirt. Ensuite, chacun a confectionné des pochettes en tissu pour son téléphone portable. L'apprentissage de la couture à la machine a enchanté les filles puis les garçons, qui prirent les choses en main facilement. L'atelier ressemblait à une ruche. L'animatrice Christine, de l'atelier Allure, et le maire ont partagé un moment chaleureux avec toute l'équipe venue assister avec enthousiasme aux deux séances. Un atelier « cuisine inventive » est prévu prochainement pour les jeunes, préparez vos chapeaux de cuisine et vos tabliers !

Comptage gibier

Depuis le 2 février, la fédération des chasseurs de l'Aisne effectue des comptages afin de recenser les populations de lièvres, lapins de garenne, de renards et de chevreuils. Les interventions sur le territoire de Serches sont prévues par arrêté préfectoral. Comme il fut déjà évoqué dans les précédents numéros du Journal de Serches, ces comptages se déroulent de nuit, depuis un véhicule tout terrain équipé de projecteurs de lumières. Quatre opérations se sont tenues en février, les prochaines se dérouleront

courant mars entre 20 heures et 3 heures du matin.

Dégradation

Dans la nuit du 28 au 29 décembre dernier, le bâtiment de l'abris bus, propriété communale située sur la place de l'église, a fait l'objet d'actes de vandalisme. Prévenu par un usager du TàD, le maire a constaté sur place des inscriptions en peinture verte sur les murs intérieurs et les restes d'un feu. A l'extérieur, des ardoises et crochets ont été arrachés et la gouttière tordue. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie venue constater les dégâts. Les frais de remise en état et de réparation occasionnés par ces détériorations s'élèvent à une centaine d'euros. Ce bâtiment public, ancien local de la pompe à incendie, est un lieu fréquenté quotidiennement par les habitants, qui empruntent les divers transports en commun et sa restauration avait été fort appréciée. L'aménagement de la place de l'église et la rénovation de l'abris bus furent réalisés en 2010. L'assurance ne couvrant pas ce type de sinistre, la commune de Serches supportera le coût des réparations.

Sicae

Certains administrés ont signalé un décalage dans les heures d'allumage et d'extinction des lampes depuis l'entrée en vigueur de l'extinction nocturne de l'éclairage public. A la demande du maire, les agents de la SICAE sont intervenus à plusieurs reprises pour contrôler les horloges astronomiques et ont constaté des anomalies de fonctionnement sur toutes les dernières horloges installées, non seulement à Serches mais également dans

différentes communes de l'Aisne. Suite à ce signalement, la SICAE s'est rapprochée de son fournisseur qui a découvert un vice de fabrication dans la programmation. Le fabricant s'est engagé à remplacer à sa charge toutes les horloges défectueuses. Cette opération ne coûtera rien à la commune.

Trésorier

Les élus ne manipulent aucun denier public. Les régisseurs communaux, seuls sont habilités à percevoir du numéraire. Les agents du Trésor Public procèdent au mouvement de fonds sous contrôle du trésorier payeur. Le maire ou les adjoints par délégation, ordonnent les paiements (mandats) et acceptent les recettes (titres).

Après vérification de la légalité des opérations financières (délibérations du conseil, inscription au budget primitif...), le trésorier valide et accorde les mouvements d'argent.

Monsieur Didier, responsable de la Trésorerie de Vailly-sur-Aisne, et en charge des finances de Serches, a pris sa retraite en octobre. Il fut remplacé quelques mois par une inspectrice intérimaire. Depuis le 1^{er} janvier, Monsieur Georges Pambou a pris la direction de la Trésorerie des secteurs de Vailly-sur-Aisne, Braine et Beurieux.

Hiver

Les conditions hivernales de la mi-janvier avec la semaine de précipitations neigeuses ont stupéfait certains. C'est l'hiver, avec ses températures froides, la neige, les chaussées glissantes et les transports scolaires à l'arrêt. Ces phénomènes normaux surprennent encore quelques non habitués aux désagréments qu'ils génèrent.

Depuis 2008, la commune prend les mesures nécessaires. Dès la fin de l'automne, la mairie opère un suivi météo et décide des interventions et des mesures à prendre suivant les paramètres. Par exemple, la décision de ne pas traiter au sel est prise lorsque Météo France annonce un radoucissement dans un délai court et prévoit une baisse forte des températures. Dans certaines conditions un traitement du sol aggraverait la situation en rendant la chaussée plus dangereuse.

Un sel mal réparti sur le sol, génère à la fonte une dégradation rapide de la chaussée (la recristallisation du sel dans les fissures entraîne la rupture du macadam et la création rapide de nids de poule). L'expérience de l'hiver exceptionnel de 2010 a montré l'incapacité de faire intervenir une entreprise lorsque tous les engins, y compris agricoles, sont réquisitionnés par les services de l'état. Après de multiples négociations et la signature d'une convention, le tracteur des services techniques de la commune d'Acy intervient depuis 2011 pour le déneigement. Le coût de toutes ces opérations revient à la charge de la

commune de Serches qui loue ce service à l'heure passée et fournit le sel.

Toutes les alertes météo, les perturbations des transports et les décisions prises en matière d'intervention sur les routes serchoises, figurent en communiqué et en temps réel sur la page d'accueil du site internet de Serches. Par ces choix, la municipalité tente de faciliter les déplacements en voiture sur les chaussées enneigées afin de permettre aux actifs de se rendre à leur travail, tout en maîtrisant la dépense.

Cinq interventions après les chutes de neige ont rendu les routes praticables, avec toujours quelques points noirs plus difficiles à traiter (Saint-Blaise).



Photo B. Kasprzak

Rappelons la nécessité d'équiper au moins un véhicule de pneus contact dès la venue des premiers froids.

Assainissement

Il faudra attendre non plus 2014, mais au minimum l'année 2016 pour voir débuter les travaux d'assainissement collectif sur la commune de Serches. La raison principale de ce report est la mise en demeure faite par la préfecture de l'Aisne de créer rapidement trois bassins de récupération des pluies d'orage à Soissons comme l'impose par la police de l'eau depuis 2006.

La communauté d'agglomération du Soissonnais se trouve ainsi dans l'obligation de reporter certains projets d'assainissement collectif afin de ne pas voir son budget assainissement exploser. Le budget de l'assainissement ne vient pas des impôts. Il est autonome et alimenté par des subventions en baisse et par la redevance payée par les résidents des communes déjà équipées d'un réseau d'assainissement. Une revalorisation de plus de 3% par an de la redevance assainissement pour financer de nouveaux projets ne pouvait se concevoir. La communauté d'agglomération du Soissonnais justifie sa décision par le désir de ne pas atteindre un ratio de surendettement supérieur à 7 années.

Fête de Noël

Pour les fêtes de Noël, le spectacle donné par la compagnie du Chêne a enchanté petits et grands. Les deux artistes ont offert au public une pièce inspirée des jeux anciens de la comédia del arte, grimés sous un masque grotesque. Après la représentation les enfants se sont vus offrir par l'association les Renards en fête et la commune un goûter et des chocolats en compagnie du Père-Noël. Depuis 16 ans, le rôle de l'homme à la barbe blanche est tenu par Guy Dautreppe qui n'a jamais failli à ses obligations de généreux patriarche.



Photo L. Levêque

début de 2012. Depuis le calme était revenu jusqu'à ces dernières semaines, la reprise des effractions dans les habitations du village.

Bernadette Kasprzak a décidé de sensibiliser ses administrés à ce fléau et aux mesures préventives en organisant une réunion d'information. Bernadette Kasprzak a donc convié les maires des communes voisines et l'adjudant-chef Cédric Jacquel, commandant la brigade de gendarmerie de Braine.

L'adjudant-chef a pris la parole afin de donner toutes les explications utiles sur les méthodes des cambrioleurs. Tout d'abord, les constatations de la gendarmerie montrent que le passage à l'heure d'hiver est plus propice aux méfaits.

Ceux-ci ont souvent lieu dans le créneau horaire 16-20 heures, lorsque les habitants sont au travail. Les voleurs repèrent les lieux en s'assurant notamment de l'absence de lumière dans l'habitation. Ils opèrent très rapidement et n'emportent souvent que des petites choses (bijoux, montres et numéraire).

Le militaire a ensuite donné quelques conseils pour éviter les cambriolages: « Il n'y a pas de recettes miraculeuses, le moyen le plus efficace pour

appréhender les voleurs en flagrant délit c'est l'information, et là-dessus, je compte sur votre participation. » Pour le gendarme, il faut mettre en œuvre la participation citoyenne. Dès qu'un habitant repère une présence suspecte dans le village (véhicule ou piéton) il doit immédiatement faire le 17 en signalant les faits avec le plus de détails possibles : couleur du véhicule, immatriculation et marque, ou encore aspect du piéton. Les gendarmes sont disponibles 24 heures sur 24.

Le commandant de brigade a ensuite répondu aux nombreuses questions. Il a aussi tenu à préciser que le fait que de nombreux villages coupent l'éclairage public la nuit n'avait pas fait augmenter les larcins. Il s'est aussi attardé sur la procédure judiciaire et sa lenteur : « Lorsque nous effectuons des prélèvements ADN ce n'est pas comme à la télévision, les résultats nous reviennent pratiquement un an après. Récemment, nous avons résolu dans la région un cambriolage sept ans après les faits. »

Texte paru dans l'Union le 10 décembre 2012.



Bernadette Kasprzak et l'adjudant-chef Jacquel. - Photo Didier Lalonde pour l'Union

Sortie anciens

Familles rurales Acy-Serches organise une sortie spectacle, au centre culturel du Mail à Soissons, mercredi 10 avril à 15 heures. Le spectacle est intitulé « La belle histoire de l'opérette ». Tarif 15 euros pour les adhérents et 20 euros pour les non adhérents. Réservation avant le 7 mars.

Une seconde sortie intitulée Journée bien vieillir se déroulera à Monampeuil jeudi 28 mars. Au programme provisoire, matinée détente, relaxation, massage. A midi, repas et l'après-midi musette. Tarif 25 euros pour les adhérents et 30 euros pour les non adhérents. Réservation avant le 20 mars.

Pour plus de renseignements concernant ces deux activités, contacter l'animatrice Audrey au 06 17 41 36 01.

Travaux

Quelques petits travaux d'entretien ont été réalisés sur les bâtiments, entre autres la révision de la toiture de la mairie et divers travaux d'électricité. Sur les voies communales l'entreprise Eddy paysage est intervenue pour tailler des arbres gênants la circulation dans la montée du Mont de Soissons. Cette même entreprise, appuyée par Roland Crapart a procédé au rebouchage des nids de poule après le dégel. Saluons au passage Rolland qui avec son courage admirable est resté dehors cet hiver pour entretenir notre commune. Récemment, il a récolté l'équivalent de plusieurs sacs poubelles de déchets divers abandonnés en bord de voies et chemins communaux.

Crottes de chiens

Un appel est lancé aux propriétaires de chiens, afin qu'ils prennent conscience des désagréments causés par les déjections de leur animal sur les espaces publics.

En effet, la pollution canine n'est pas seulement une nuisance dans la vie de tous les jours, mais ces déjections véhiculent des parasites pouvant provoquer de graves infections, notamment chez les enfants. Personne n'éprouve du plaisir à croiser ces crottes lors de sa promenade avec enfants et poussettes. Les chemins ruraux doivent être autant respectés que les rues et les places. La règle élémentaire étant de se doter de sachet avant de partir en promenade, de ramasser les déjections et de les jeter à la poubelle au retour.

En cas d'abus excessif, le Maire pourra signer un arrêté prévoyant une amende de 1^{ère} classe aux contrevenants. Avant de prendre de telle mesure, souhaitons un peu de bon sens et de civisme.

Lotissement

Nous avons évoqué dans un précédent numéro du Journal de Serches (n° 11 de février 2011), le projet de lotissement sur la parcelle du Molle, ancien jardin de la ferme, projet porté par des investisseurs privés.

En 2010, la création de sept terrains à bâtir sur cette parcelle avait fait l'objet d'une demande qui fut rejetée par les services de l'Etat. Le conseil municipal réuni à deux reprises avait exprimé des observations sur divers points. L'architecte des bâtiments de France, après une visite sur place a émis un avis défavorable cause du rejet du projet en l'état.

Le caractère ancien du village, son architecture typique du Soissonnais et la proximité d'un monument historique devaient être pris en compte et le lotissement davantage intégré dans le paysage. Le mur de clôture en pierre devait être préservé des multiples ouvertures. Ces accès s'avéraient dangereux au niveau des virages par le manque de visibilité. Enfin, situé en point bas, au centre du vallon, ces terrains sont susceptibles d'être soumis à des risques naturels dus à la topographie. Courant 2011, une réunion de concertation s'est tenue dans les locaux des services de l'urbanisme à Soissons, entre les aménageurs et les représentants de la commune.

Début février 2013, une nouvelle demande est déposée en mairie, portant sur la division d'une des parcelles du Molle en deux lots constructibles. Cette demande a été également rejetée, cette nouvelle opération a été jugée non réalisable.

Télé-service

En cas d'atteinte à vos biens (vols, dégradation, escroquerie, etc.) par un auteur inconnu, un nouveau dispositif est en service à partir du mois de mars. Il permet aux victimes d'effectuer une pré-plainte en ligne et d'obtenir un rendez-vous auprès de la gendarmerie ou de la police. Ce dispositif d'abord testé sur quelques départements est généralisé à l'ensemble du territoire.

Il vise à réduire les temps d'attente des plaignants et à désengorger les services de police et les gendarmeries.

Ce télé-service n'est pas destiné aux situations d'urgence pour lesquelles la victime doit déposer plainte immédiatement. Il permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne qu'il faudra aller signer, pour la valider, dans un commissariat ou une gendarmerie.

Une fois sa pré-plainte validée et envoyée au commissariat de police ou à l'unité de gendarmerie qu'il a lui-même désignée, l'utilisateur est contacté par mail ou par téléphone afin de fixer la date et l'heure du rendez-vous pour éditer, compléter le cas échéant et signer le procès-verbal qui matérialisera le dépôt effectif de la plainte.

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Sortie de territoire

Pour respecter d'avantage le principe de liberté de circulation des mineurs, les autorisations de sorties de territoire pour les mineurs sont supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013. Un mineur peut à présent voyager seul muni des pièces d'identité demandées par le pays de destination, à savoir une carte d'identité dans l'union européenne ou un passeport pour une destination autre que l'union européenne. Cependant, certains états imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale.

Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant. En revanche, si le mineur voyage avec un seul parent, l'autre doit donner son autorisation.

L'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire d'un enfant mineur, par le biais d'une procédure judiciaire ou d'une procédure administrative d'opposition de sortie de territoire. Pour protéger les mineurs, le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants peuvent décider d'une interdiction de sortie de territoire.

Lu dans l'Union

Les cambriolages sur le territoire de Serches avaient connu une pointe en fin d'année 2011 et au